BULLETIN D'INFORMATION
DU 19 JUIN 2015

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Adventices région Centre N° 2

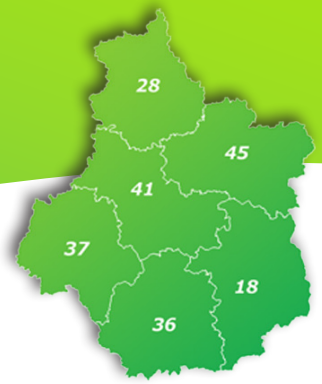

Dans ce second bulletin 2015 , nous vous proposons d'étudier quelques leviers agronomiques à travers le retour d'expériences acquises sur la ferme de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

Utiliser les LEVIERS AGRONOMIQUES pour réussir son désherbage

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sur son exploitation de Miermaigne située dans le Perche met en oeuvre la gestion du désherbage dans sa globalité au niveau du système de culture. Retour sur quelques leviers efficaces utilisés.

La rotation : pilier incontournable

Le schéma ci-contre illustre la succession culturale pratiquée ces 6 dernières années dans une parcelle de sols caillouteux. Cette parcelle a un niveau d'infestation historiquement élevé en vulpins. Il résulte d'une part de la rotation pratiquée contenant quasi-exclusivement des cultures d'automne : colza, blé, orge d'hiver, triticale. D'autre part, des échecs de désherbage chimique se sont produits par le passé. Le coût des programmes pratiqués était en augmentation sans donner totale satisfaction.

Du tournesol a été intégré en 2011. Le choix s'est orienté vers cette culture compte tenu du faible niveau de la réserve hydrique et de la présence de cailloux. L'introduction de cette culture d'été a pour objectif de casser le cycle de développement des vulpins en esquivant leurs levées préférentielles centrées sur l'automne. L'année suivante, le décalage de la date de semis (forcé par les conditions très humides de l'automne 2012) a fortement diminué la pression en vulpins.

En parallèle, une alternance des modes d'action des produits antigraminées a également été pratiquée chaque année.

Sur 6 ans, dans cette parcelle dont la gestion graminées devenait de plus en plus délicate, **la rotation a été le levier le plus efficace pour diminuer la pression vulpins**. Le chiffrage économique est pris en compte au global : calcul de la marge brute sur la rotation. Il est mis en corrélation avec les niveaux de satisfaction de la gestion des graminées.

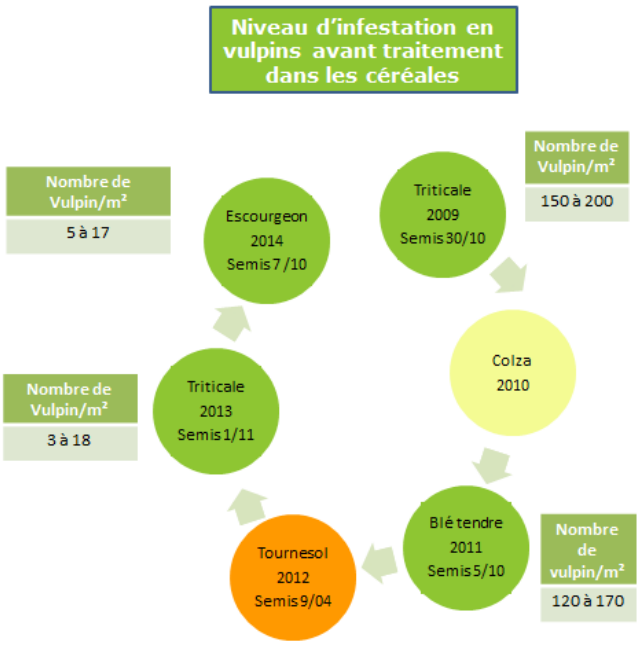

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire - 13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

BSV bulletin de santé du végétal région Centre

Comité de rédaction : le groupe technique régional SBT adventice avec la participation de la CRA Centre, Arvalis, Cetiom, Axereal, CA28, CA41, CA18.

Le décalage de la date de semis : 2nd levier en situation difficile

Ce levier permet de diminuer le nombre de graminées à détruire dans la culture. Cette réduction est une garantie pour maximiser l'efficacité du programme herbicide appliqué : moins le nombre d'individus à détruire est important, meilleure sera l'efficacité de l'application.

Le décalage permet également d'intervenir dans de meilleures conditions (humidité du sol, températures plus fraiches,..) qui sont des facteurs prépondérants et contributeurs de réussite.

Semis le 8/10/14

Application unique le 24/10 à 1 feuille

3/4 pieds de vulpins/m² sont présents

Les photos illustrent l'effet du décalage de la date de semis dans une parcelle semée à 2 dates différentes. A programme herbicide équivalent, le décalage a permis de garantir l'efficacité finale sur vulpins : limitation de la pression graminées, meilleure action du programme appliqué (conditions et persistance d'action).

Semis le 21/10

Application unique le 18/11 à 1 feuille

Absence de vulpins

Fiche réalisée par Patricia Huet (CA28)

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire - 13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

BSV bulletin de santé du végétal région Centre

Comité de rédaction : le groupe technique régional SBT adventice avec la participation de la CRA Centre-Val de Loire, Arvalis, Cetiom, Axereal, CA28, CA41, CA18 et UCATA.